55B2283

CERTIFIE CONFORME

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

20 MAR 2001

N° de dépôt 18017

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2000

Le cinq juillet deux mille, à 12 H 30, les membres du Conseil d'Administration de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES se sont réunis au Ponant, 5, rue Leblanc à PARIS 15ème.

Sont présents

MM. DUPONT, Président,

CORDEL, CRITON, DEVIANNE, HALB, HEBRARD, GENTILI, KLEIN, LADAM, MERLIN, POISSON, TOURRET, Administrateurs

Assistent également à la séance

M. LORIOT, Directeur Général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

M. HAERTIG, Secrétaire Général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Secrétaire du Conseil.

COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'article 22 des statuts précise que lorsqu'un membre du Conseil d'Administration perd sa qualité de membre du Conseil Syndical au titre de laquelle il a été élu, il cesse de plein droit de faire partie du Conseil d'Administration.

A la suite des élections qui sont intervenues au Conseil Syndical du 5 juillet 2000, le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires coopte MM. CLAVAUD, NALPAS et THIBAUD pour la durée restant à courir des mandats respectifs de MM. CASTAGNÉ, MARTIN et MOULIN. Ces cooptations seront soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs, il est précisé que Monsieur BREVARD doit venir en remplacement de Monsieur DESJONQUERES. Or ce mandat, arrivé à expiration lors de l'assemblée qui s'est tenue le 30 mai 2000, n'a pas été renouvelé à la demande expresse de Monsieur DESJONQUERES. Le pouvoir de cooptation du conseil d'administration ayant expiré avec ladite assemblée, il faudra donc mettre à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée, seule compétente, la nomination d'un nouvel administrateur, afin que Monsieur BREVARD, élu au conseil syndical du 5 juillet 2000, puisse intégrer le conseil d'administration.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le 20 septembre 2000 à la CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUES POPULAIRES.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun membre du Conseil ne demandant plus la parole, le Président lève la séance 13 Heures.

Le Président

Un Administrateur